

Assemblée générale SNFS – 15 septembre 2021

Discours du Président – Christian SPIEGELEER

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée générale du SNFS. C'est un moment important de la vie de notre syndicat, car elle permet de réunir tous nos interlocuteurs et d'échanger avec eux, autour d'une thématique donnée.

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui, parmi nos nombreux invités :

- Les représentants de nos quatre adhérents, la coopérative Cristal Union, les sociétés Saint Louis Sucre, Lesaffre et Ouvre ;
- Mmes et MM. les représentants des pouvoirs publics
- Les représentants de notre interprofession
 - M. Alain Carré, président de l'AIBS
 - M. Vincent Laudinat, directeur de l'ITB
 - M. Claude Risac, futur président de Cultures Sucre
 - M. Gérard Clay, Président du Conseil de surveillance du groupe Tereos ;
 - M. Franck Sander, président de la CGB
- Mme Marie-Christine Ribera, DG du CEFS
- Mme Elisabeth Lacoste, DG de la CIBE
- Mme Marie-Laure Empinet, présidente de l'IPTA

Je voudrais me livrer à une rétrospective des principaux sujets qui nous ont occupé durant ces douze derniers mois, en ciblant ceux qui sont susceptibles de donner une orientation forte à l'action de notre syndicat pour le proche et moyen avenir.

Un mot tout d'abord sur **l'interprofession**, pour souligner la qualité du travail de coordination et de préparation assuré par son directeur et par le comité des directeurs, une instance finalement très centrale dans le dispositif.

Les problématiques embrassées par l'AIBS sont majeures, on a pu le voir avec la crise de la jaunisse.

Le fonctionnement de l'interprofession a dû en outre s'adapter à une conjoncture budgétaire compliquée (baisse des surfaces et des rendements). Je forme le vœu que les fondamentaux et les dynamiques qui président aux ressources budgétaires de l'interprofession pourront s'améliorer rapidement.

L'ITB et Cultures Sucre maintiennent malgré tout leurs missions respectives avec une implication forte dans le dossier néonicotinoïdes d'une part pour l'ITB, et un redéploiement dans la stratégie de communication d'autre part pour Cultures Sucre qui s'apprête à changer de président. J'en profite pour remercier tous ceux qui, au sein de ces organisations, gèrent le quotidien, portent et instruisent les dossiers, avec une vraie compétence.

Il nous faut aussi avancer sur la concrétisation du Plan stratégique de filière.

Je tenais aussi à me féliciter du renouvellement de notre **accord interprofessionnel** pour la campagne 2022. Le dispositif principal semble bien stabilisé depuis 2017, mais c'est un accord qui vit, qui progresse. Les discussions prioritaires nous semblent devoir être celles qui sont capables de projeter positivement le secteur sur des enjeux

stratégiques majeurs. Nous avons ainsi débattu cette année de l'ouverture du catalogue variétal, en écho aux problématiques sur les phytos et comme une des réponses aux enjeux de la transition environnementale. C'est précisément dans ces conditions que nous avons mené ensemble et concentré nos discussions sur l'accord interprofessionnel 2022, avec une signature intervenue avant l'été, c'est-à-dire en phase avec le calendrier des contrats de livraison. Il faut s'en féliciter car ce n'était plus arrivé depuis un certain temps.

Revenons à 2020, où la **rentrée de septembre dernier** a été placée sous le signe du **projet de loi du ministre Denormandie**. Cette loi doit permettre à notre filière de trouver le temps et les moyens de s'adapter à la transition vers un monde sans (certains) pesticides. Un projet de loi nécessaire car le nouveau locataire de la rue de Varenne a su comprendre que notre filière, tout occupée qu'elle était à sortir du marais de marché dans lequel elle était plongée depuis trois ans, risquait fort d'être étranglée, cette fois-ci, par la suppression précoce des néonicotinoïdes, et de faire ainsi les frais du décalage entre le temps du monde réel et celui des emballements et de la surenchère d'une certaine écologie politique. Le monde réel, c'est celui qui a vu la production betteravière et sucrière s'effondrer, de manière historique, inédite et brutale, de 30% à cause des ravages du virus de la jaunisse ; un niveau de production tellement bas qu'il a menacé directement l'existence et la survie même de notre outil industriel.

Le projet de loi du Ministre Denormandie a remis la transition dans le bon pas de temps avec, sur le principe, une dérogation temporaire, accordée pour trois ans au maximum, décidée annuellement sur des bases objectives et pragmatiques tout en dégagant des financements permettant d'intensifier un effort de recherche déjà à l'œuvre au sein de l'interprofession. Ce régime de dérogation n'est pas – loin s'en faut – un blanc-seing accordé à notre filière, puisqu'il était entendu que des contreparties et des engagements solides seraient exigés à notre endroit.

Nous avons donc construit, en interprofession et en coordination avec le délégué interministériel à la filière betterave-sucre, un plan de prévention dans le but d'atténuer les risques liés à l'utilisation des néonicotinoïdes. Nous avons parallèlement contribué au Plan national de recherche et d'innovation créé pour l'occasion avec l'INRAe.

Vous dire que ce montage a été facile et rapide ne serait pas tout à fait exact : les réalités administratives, législatives, financières, la comitologie associée à cette entreprise, la diversité des acteurs (et de leurs intérêts), mais aussi certaines critiques et attaques extérieures, ont été autant de facteurs qui ont prolongé la phase de mise en place opérationnelle du dispositif.

Mais au final, et même si certains aspects restent à parfaire, la décision gouvernementale a pesé positivement pour redonner aux agriculteurs la confiance nécessaire pour se projeter dans l'avenir, même si un important épisode de gel est venu jeter le trouble au printemps 2021.

Si le projet de loi fut heureux, il le fut à un titre particulier, car il a été placé sous l'angle et le principe de la **souveraineté productive**

française, une notion en quelque sorte ressuscitée par le ministre alors qu'elle était devenue taboue, presque indécente, depuis le bannissement de la « préférence communautaire » hors du vocabulaire de la PAC.

L'affirmation de la souveraineté productive par le ministre est intéressante car elle permet d'espérer des prolongements positifs et des répercussions plus larges, jusque dans la politique commerciale de l'Union européenne, voire dans la politique énergétique de nos pays.

Elle correspond à l'idée, simple à comprendre, que nous ne pouvons pas devenir vertueux jusqu'à disparaître, en devenant dépendants de l'importation de produits interdits à la production chez nous. Cette souveraineté semble en tout cas se proposer comme un principe d'action capable de réconcilier économie et transition environnementale : car enfin, on ne peut raisonnablement penser que l'une puisse aller sans l'autre pour réaliser ce progrès sociétal tant attendu. Le travail de l'UNIDEN qui nous a été présenté montre le sens de cette relation.

La souveraineté rappelle que la fonction première de l'agriculture et de l'industrie de transformation est une fonction de production. La proclamer c'est d'ailleurs rendre justice à tous ces secteurs, ces filières, ces producteurs qui ont apporté sécurité alimentaire et sanitaire à nos populations pendant les confinements. Et nos producteurs ont été au rendez-vous malgré les difficultés.

Mais proclamer cette souveraineté, c'est aussi, par voie de conséquence, se garder de toute mesure qui coûterait à la compétitivité, présente ou future, du tissu productif.

Restons optimistes et voyons dans l'affirmation de cette souveraineté agro-alimentaire un point de départ, un principe de base de l'action publique.

Mesdames et Messieurs,

En matière d'action publique à l'échelle européenne, et pour poursuivre sur la rétrospective 2020-2021, cette année a vu l'aboutissement de deux grandes négociations, que je vais commenter ici.

La première, c'est celle qui a bouclé la **sortie définitive du Royaume-Uni** de l'Union européenne, à la date du 1er janvier. C'est un fait majeur, tout autant sur le plan historique et politique, qu'économique et commercial. Nos secteurs sucre et éthanol français sont en première ligne puisque nous avons des intérêts offensifs importants (7% de notre production de sucre et 15% de notre production d'éthanol vont vers le marché britannique). Même si les engagements pris par les parties doivent garantir la fluidité des échanges avec le marché britannique sur des bases inchangées ainsi qu'un cadre réglementaire et normatif convergent, nous avons à nos portes immédiates une concurrence, voire une menace potentielle. Le Royaume-Uni peut en effet devenir, du jour au lendemain, une plate-forme de réexportation des sucres importés sous l'égide des nouveaux accords commerciaux qu'il conclura avec les pays tiers. On peut en outre craindre que le Royaume-Uni prenne quelques libertés avec l'interprétation de l'accord de retrait (on le voit déjà avec les contrôles touchant au transit de marchandises par l'Irlande du Nord) voire décide unilatéralement de rompre, de manière plus ou moins ponctuelle, en

fonction de ses intérêts, la parité normative actuelle et de se laisser aller à des formes de dumping réglementaire.

La politique du Royaume-Uni est, on le sait, pragmatique et opportuniste et peut nous réserver quelques surprises. Le seul rempart que nous ayons pu obtenir du côté européen est un régime de sauvegarde, mais on ne connaît que trop bien la longueur des délais nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'exception : il nous faudra donc surveiller de très près l'évolution des flux commerciaux.

Enfin, il faut rappeler que le Brexit n'a pas abouti, contrairement à notre demande, à un partage équitable des contingents préférentiels à l'importation de sucre, qui restent très majoritairement à la charge d'une UE désormais réduite à 27. Pour toutes ces raisons, et parce qu'il touche aussi bien le sucre que l'éthanol, les règles sanitaires et environnementales, les négociations du Brexit ont été un sujet très important pour notre industrie. Le Brexit restera un point de vigilance important à l'avenir.

Le **deuxième grand chantier européen** bouclé en 2021, non sans les habituels soubresauts et la dramaturgie propre à cette négociation, est celui de la **Politique agricole commune**.

Je m'arrêterai sur deux aspects qui me paraissent importants pour ce qui nous concerne :

C'est d'une part, à l'issue de ces négociations, la **préservation des équilibres et des acquis réglementaires de la réforme sucrière de 2017**. Cette réforme réglementaire de 2017 a été achevée et n'appelait d'ailleurs pas à être revisitée. Elle a conduit à une simplification importante

des instruments de l'OCM et nous a donné aussi un cadre largement clarifié pour ce qui concerne la contractualisation ; il est important que nous puissions travailler, négocier, produire, commercer et investir dans un contexte de règles stabilisé. La nouvelle PAC qui entrera en vigueur en 2023 ne revient pas sur ces fondamentaux pour ce qui concerne le sucre. De ce point de vue, cette stabilité est une bonne nouvelle pour nous. Si notre industrie a fait le deuil des instruments de gestion du marché devenus obsolètes, nous sommes malheureusement encore aux prises avec des distorsions de concurrence pénalisantes, dans un certain nombre de domaines, commercial et réglementaire principalement. Ces distorsions sont le fait de politiques publiques de la part de pays concurrents (en matière de soutiens internes et de subventions à l'exportation principalement) et contestables au regard des règles de l'OMC. Ces distorsions se concrétisent par une dévalorisation des cours mondiaux – et donc par contagion une pression à la baisse sur le prix européen, comme on l'a connue depuis 2017. Mais d'autres distorsions se manifestent également au sein de l'UE, par le biais de surenchères, de surtranspositions, voire de disparités aux plans législatif ou réglementaire. Au final, nous Européens et nous Français, nous nous retrouvons en situation concurrentielle défavorable (surcoûts, contraintes réglementaires, interdictions, etc.).

Il est donc important que la PAC conserve (ou retrouve) son statut de politique véritablement commune, en référence à un marché européen qui, lui, est unique et sans frontières.

Nous avons donc encore beaucoup de chemin à faire pour rétablir des conditions de concurrence intra- et extra-communautaire plus justes, et

rééquilibrer par la même occasion nos intérêts défensifs et nos intérêts offensifs.

Le deuxième aspect, qui n'est pas propre à la négociation initiale de la PAC, mais qui la tangente fortement, c'est le **Pacte Vert et son volet agricole, la stratégie Farm to Fork**. Nous noterons que l'agenda environnemental de la Commission s'est invité dans la PAC comme dans bien d'autres politiques sectorielles.

Nous ne saurions contester la nécessaire prise en compte des enjeux de changement climatique, la décarbonation et la transition énergétique sont dans tous les esprits.

Mais entre enjeux économiques et enjeux environnementaux, le débat s'est engagé à Bruxelles sur de mauvaises bases, dans un duel binaire entre les tenants de la production agricole et les tenants d'une forme de décroissance. On l'a bien vu dans les débats au sein du Parlement européen, au sein de la Commission, entre Etats membres au Conseil : il y a eu une lutte acharnée entre les deux camps pour prendre la main (d'ailleurs plus acharnée côté DG Environnement que côté DG Agriculture).

Au milieu de cette lutte de pouvoir (qui est loin d'avoir été épuisée), deux choses semblent claires :

- la première, c'est qu'à Bruxelles comme ailleurs, l'agenda climatique et environnemental est devenu un incontournable de toute action et de toute politique publique. C'est sur ce terrain que se concentrera le foisonnement réglementaire ;
- la deuxième est que si l'interaction entre activité économique et environnement ne devait pas s'harmoniser et devait se faire au

détriment du maintien durable de nos capacités de production, de notre compétitivité et de nos atouts concurrentiels, alors nous serions dans une perspective perdante, une promesse d'attrition.

Pour nous, producteurs industriels du sucre et de l'éthanol, les enjeux en termes d'investissements sont considérables. Parce que nous sommes intensifs en énergie, parce que notre activité est saisonnière, que nos retours sur investissement sont longs. Ces investissements de transition devront être programmés très tôt par rapport à une échéance posée à 2030 ou 2050.

A vrai dire, on a même de quoi être inquiet, peut-être même scandalisé par le tour que prennent les choses, à en juger par l'étude d'impact d'abord américaine, puis européenne publiée tardivement et, surtout, très discrètement cet été, sur la stratégie Farm To Fork. L'étude de la Commission confirme hélas nos craintes, à savoir que Farm To Fork se traduira par un recul de la production européenne, par une baisse des revenus des filières agricoles, par un renchérissement des coûts de production en Europe et au final par une délocalisation des émissions de gaz à effet de serre. En d'autres termes, la Commission européenne œuvre pour les intérêts de nos concurrents mondiaux qui, malgré un hypothétique mécanisme de compensation carbone aux frontières, deviendront les fournisseurs de l'Europe, sans aucun bénéfice pour la planète, laissant ainsi se poursuivre plus avant la dégradation de notre balance commerciale et le mouvement de désindustrialisation, déjà entamés depuis quelques années.

On réalise combien concurrence commerciale et transition environnementale sont intimement liées, combien il est impératif de considérer ensemble ces dimensions. Et ici encore, une inquiétude, celle

d'avoir vu l'idée des clauses miroir disqualifiée dans les négociations de la PAC.

Je renvoie ici à l'étude de l'UNIDEN qui souligne cette relation perverse entre détérioration de l'empreinte carbone et importations.

Mais, et c'est heureux, la France a annoncé vouloir mettre la réciprocité dans les échanges et les clauses miroir en bonne place dans les priorités de la présidence française de l'Union européenne. On s'interrogera cependant sur le bien-fondé du mécanisme de compensation aux frontières : d'abord sur ses modalités et son paramétrage, ensuite par rapport au fait qu'il sera, quasiment avec certitude, le fossoyeur du régime dit « fuite de carbone ». Nous risquons donc d'abandonner la proie pour l'ombre, et il est donc nécessaire de bien réfléchir avant de souscrire aux promesses que l'on nous fait. D'où l'importance d'une compétence et d'une compréhension technique forte sur ces questions, notamment au sein de nos organisations professionnelles.

Sur ces questions de concurrence, sur les questions d'environnement que je viens de commenter, mais aussi sur les questions d'alimentation et de nutrition, il faudra donc mobiliser – outre les compétences techniques nécessaires – un principe d'action sur lequel s'appuyer pour que les producteurs agro-alimentaires que nous sommes parviennent à se projeter dans le futur, malgré certaines ombres du Green Deal.

Au risque de me répéter, il est fondamental de réhabiliter plus largement la souveraineté productive comme principe d'action, et ce jusque dans les couloirs bruxellois. La présidence française de l'Union européenne devrait être un levier fort dans ce sens.

Mais une considérable prise de conscience sera nécessaire de la part de nos pays européens pour corriger le tir et intégrer dans une seule et même vision, sauvegarde de notre compétitivité, maintien de nos productions, sauvegarde de l'environnement et équité de concurrence sur les marchés. En tout cas, il est temps de reprogrammer et outiller nos structures professionnelles pour travailler méthodiquement ces sujets.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais rappeler les raisons du choix de notre thème de ce matin.

Ce choix reflète que les **questions industrielles, d'environnement et de process** sont clairement aux premières loges des priorités du SNFS. L'ADN de notre organisation est fondamentalement un ADN industriel. Depuis un an ou plus, j'ai considéré, avec nos collègues de la première transformation végétale (les amidonniers, les meuniers, les corps gras, les malteurs), qu'il était nécessaire de faire monter concrètement en puissance l'association des industries de la première transformation végétale, **I'PTA**. L'IPTA se donne désormais une visibilité croissante auprès des pouvoirs publics sur un nombre de sujets d'intérêt commun, partant du constat que nous partageons les mêmes objectifs offensifs et défensifs sur de très nombreux dossiers.

Nous estimons aussi que les questions de process industriel et d'environnement (décarbonation, épandage, gestion de l'eau, des déchets, etc) doivent être regardées de beaucoup plus près au sein de **I'ANIA** et trouver une place plus juste à côté des problématiques commerciales de la seconde transformation (légitimes par ailleurs). La nouvelle présidence de l'ANIA a entendu ce message puisqu'un premier

vice-président a été nommé pour prendre spécifiquement en charge les questions relatives à l'industrie de la première transformation. Le SNFS sera pour sa part, au sein du comité exécutif, un des porte-voix de la première transformation végétale.

Dans le même ordre d'idées, le **CEFS** a, depuis un an, réorganisé ses forces de travail pour s'adapter à l'agenda du Pacte Vert. Une réflexion est activement en cours aujourd'hui pour renforcer son ADN industriel et pour redéfinir les stratégies et leviers d'action auprès des institutions européennes. Depuis l'origine, le CEFS a construit sa réputation sur son expertise métier et c'est sur ce registre que l'organisation est attendue et doit être entendue. Nous devons être en mesure d'expertiser et d'évaluer les conséquences industrielles associées aux annonces politiques qui semblent parfois s'emballer, afin de ramener si possible l'action publique dans le monde réel. La capacité à porter une argumentation objective et basée sur la science reste fondamentale dans nos métiers. Il y a, au niveau européen, une plateforme de la première transformation (PFP), déjà active depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, avec le Green Deal, il est nécessaire de mobiliser plus encore ce levier pour relayer et consolider nos positions d'industriels.

Ce rôle d'industriels, nous l'assumons et nous le revendiquons naturellement. Nous devons peser pour être davantage reconnus comme tels et sortir du statut dans lequel nous avait un peu enfermé la PAC (ni vraiment agricole, ni vraiment industriel non plus). Nous avons longtemps arpenté les couloirs de la DG Agriculture à Bruxelles ; c'était parfaitement justifié, ça l'est encore en bonne partie. Mais nous devons à présent ouvrir plus franchement les portes de la DG Grow, de la DG Commerce, de la DG Santé. Et déployer notre réseau vers la communauté et les associations

industrielles, je cite Business Europe, je cite l'IFIEC (l'UNIDEN européen), parmi d'autres.

Mais au final, et ce sera ma conclusion, ce qui doit nous rassembler ici tous autant que nous sommes, industriels, agriculteurs, pouvoirs publics, c'est bien cette notion de « souveraineté » qui, alors que se profile la présidence française de l'Union européenne, doit fonder nos stratégies et nos politiques, pour pérenniser et diversifier nos productions, conforter un approvisionnement alimentaire domestique fiable en volume et en qualité, consolider des emplois directs et indirects. Bref, au bénéfice de la vitalité de nos territoires.

Il me reste, avant de clôturer notre assemblée générale, à vous remercier toutes et tous pour votre participation.

Il me reste également à souhaiter une excellente récolte de betteraves, une belle campagne de production de sucre et d'éthanol et, finalement, une année moins bousculée que les années précédentes.

Je vous propose de nous retrouver pour un buffet et quelques rafraîchissements dans le salon à côté.